

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1er MARS 2024 A 20H30

COMPTE RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Idir ZATOUT - Patrice BRICKERT - Matthieu COLLIN - Jean-Pierre SIDEL - Samuel DELETTRE - Rémy ANTOINE - Mickaël CHENAL - Willy COLIN

Procurations : Yannick GOLIOT à Mickaël CHENAL
Sylvain LENTENGRE à Samuel DELETTRE
Frédéric PERNIN à Rémy ANTOINE
Nadine MARTIN à Jean-Pierre SIDEL

Absentes : Emilie GEORGES - Françoise DESCHEEMACKER

A été nommé secrétaire de séance : Matthieu COLLIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2024
2. MAM : attribution du marché de travaux
3. Renouvellement de la convention de gestion de la compétence eau potable
4. ONF : programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2024
5. La Ruche : devis des fenêtres
6. Questions diverses

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2024

Un conseiller souhaite apporter un éclaircissement concernant les horaires d'un adjoint technique : dans le compte rendu, il est noté que « les agents techniques bénéficieront » alors qu'il s'agit d'un seul agent technique.

N'ayant pas d'autre remarque, le compte rendu du 12 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – MAM : attribution du marché des travaux

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14 décembre 2023 et fixant au 18 janvier 2024 à 10h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles ;

VU l'avis de la commission d'Appel d'Offre du 30 janvier 2024 qui a procédé à l'ouverture des plis et établi un classement, à l'issue de laquelle les offres ont été classées par ordre décroissant ;

VU la sélection des trois meilleurs candidats pour une phase de négociation qui s'est tenue du 30 janvier au 15 février 2024 ;

VU l'avis de la Commission d'attribution des marchés du 24 février 2024 ;

Les membres du conseil municipal souhaitent modifier l'attribution des lots n° 8 et 9 et donner le marché à l'entreprise se situant en 2^{ème} position du classement après négociation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles :

Lot n°1 : TERRASSEMENT MACONNERIE, attribué à l'entreprise SERTELET (5 Layegoutte 88520 BERTRIMOUTIER), pour un montant de 103 000,00 € HT.

Lot n° 2 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE , attribué à l'entreprise VALENCE Dominique (1bis L'Orme 88600 MORTAGNE), pour un montant de 43 052,34 € HT.

Lot n° 3 : MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ALU, attribué à l'entreprise COUVAL (ZI Les Meix 88360 RUPT SUR MOSELLE), pour un montant de 28 766,00 € HT.

Lot n° 4 : ISOLATION EXTERIEURE, attribué à l'entreprise LENOIR (ZA Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS), pour un montant de 15 449,81 € HT.

Lot n° 5 : PLATRERIE, attribué à l'entreprise GONSOLIN (1098 Rue de la Gare 88550 POUXEUX), pour un montant de 16 066,20 € HT.

LOT n° 6 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE, attribué à l'entreprise SOLVOSGES (32 Chemin du grand Mont 88600 GRANDVILLERS), pour un montant de 15 114,20 € HT.

LOT n° 7 : MENUISERIE INTERIEURE, attribué à l'entreprise ID AGENCEMENT (4 Impasse du Champ des Prés 88100 TAINTRUX), pour un montant de 25 892,05 € HT.

LOT n° 8 : PLOMBERIE SANITAIRE, attribué à l'entreprise MAURICE Alexandre (521 b Route du Tholy 88640 GRANGES AUMONTZEY), pour un montant de 8 307,36 € HT.

LOT N° 9 : CHAUFFAGE ECS VENTILATION, attribué à l'entreprise MAURICE Alexandre (521 b Route du Tholy 88640 GRANGES AUMONTZEY), pour un montant de 23 536,14 € HT.

LOT n° 10 : ELECTRICITE, attribué à l'entreprise ANTOINE Alexandre (10 Herbaupaire 88490 LUSSE), pour un montant de 11 696,60 € HT.

LOT n° 11 : PEINTURE, attribué à l'entreprise LENOIR (ZA Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS), pour un montant de 4 118,84 € HT.

Adopté à 13 voix pour (9 + 4 procurations)

3 – Rouvellement de la convention de gestion de la compétence eau potable

Afin de garantir la continuité du service public, une convention de gestion de la compétence eau potable avait été conclue entre la Commune et la CASDDV, pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2020 ;

Il apparaît nécessaire de poursuivre cette coopération, au-delà du 31 décembre 2023, à titre exceptionnel et transitoire afin de permettre à la CASDDV d'être en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le renouvellement de la convention de gestion de la compétence eau prenant effet au 01/01/2024 pour une durée de deux ans.

Adopté à 13 voix pour (9 + 4 procurations)

4 – ONF : programme de travaux en forêt communale 2024

L'ONF informe le Conseil Municipal du programme de travaux pour 2024 établi comme suit :

- travaux de maintenance - parcellaire :

* entretien du parcellaire : débroussaillage manuel et mise en peinture parcelle 18 et création de périmètre : remise en place de 2 bornes et bornes à redresser
pour un total HT de 1 260,00 €.

* travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles, fourniture de plants de pins sylvestre et mise en place de plants en regarnis
pour un total HT de 1 620,00 €.

Travaux d'accueil du public : panneau au col de Monrepos et pose de mobilier bois et signalétique
pour un total HT de 2 220,00 €.

Soit un total de 5 100,00 € HT, 1 620,- € en investissement et 3 480,- € en fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accepter le programme de travaux 2024.

Adopté à 13 voix pour (9 + 4 procurations)

Le Maire fait part aux membres du conseil d'un devis de Colas de 36 2170,- € concernant la réalisation d'un enduit bicouche sur le Chemin des Verrières afin de permettre aux camions de la CASDDV de circuler et ramasser les bacs des ordures ménagères des résidents de la route. Un devis sera demandé à TACCA.

5 – La Ruche : devis des fenêtres

Suite à la réunion du conseil municipal du 12 janvier 2024, à laquelle il a été proposé de changer les fenêtres du magasin La Ruche, les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des devis de fenêtres en PVC, comme suit :

| | | |
|--------------------|----------|---------------|
| KP Ouvertures | en blanc | 4 615,66 € HT |
| Fermostyle | en gris | 4 722,72 € HT |
| Espace Fenster | en gris | 4 123,20 € HT |
| Alliance Diffusion | en blanc | 4 083,33 € HT |
| Alliance Diffusion | en gris | 4 125,00 € HT |

Monsieur le Maire propose le devis de la société Alliance Diffusion de 4 125,00 € HT pour des fenêtres en PVC gris car l'entreprise avait déjà changé la porte d'entrée.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent la proposition de la société Alliance Diffusion de 4 125,00 € HT pour des fenêtres en PVC gris.

Adopté à 9 voix POUR (6 + 3 procurations), 2 CONTRE (1 + 1 procuration) et 2 abstentions.

6 – Questions diverses

Demande d'implantation d'un distributeur de pizzas fraîche sur la commune par la société Justqueen88 : les conseillers ne souhaitent pas l'implantation d'un distributeur sur la commune.

Demande de subvention pour Emilie THIEULEUX, résidant à La Bourgonce pour un projet artistique intitulé « artistes en Arctique » au Groenland. Les conseillers ont refusé la demande de subvention.

6 voix CONTRE (4 + 2 procurations), 5 voix POUR (1 + 1 procuration) et 2 abstentions (1 + 1 procuration).

A LA BOURGONCE, le 7 mars 2024



Le Maire,

Denis HUIN

